



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2024/67

Référence SPW-ARNE :
10013927/SSO.ama

**AFFICHAGE DE LA DÉCISION DE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Fonctionnaire technique** a octroyé en date du **9 avril 2024** un permis d'environnement :

Le projet a été soumis par la s.a. **LAURENTY BÂTIMENTS**, Mont Saint Martin 73 à 4000 LIÈGE.

Le terrain concerné est situé **rue de Renory 26 boîte 2 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**, et cadastré **SERAING 10e division section B n° 46 X 3**.

Le projet consiste à **exploiter un chantier de désamiantage**,

Conformément aux dispositions du titre 1er de la partie III du Livre 1er du Code de l'Environnement, la décision peut être consultée du **17 avril 2024** au **7 mai 2024**, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du service de l'urbanisme à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** :

- par Courriel : enquete@seraing.be ;
- par Tél : **04/330.84.87**.

Ce document stipule les conditions dont la décision est assortie, les motifs et considérations qui ont fondé cette décision ainsi que les principales mesures destinées à éviter, réduire et, si possible, compenser les effets négatifs importants.

SERAING, le 17 avril 2024.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON